



**Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**

n°

23

**être info
été
automne
2022**

Photo © Communes forestières

**Union Régionale des Associations
des Communes Forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**

256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Association loi 1901
SIRET : 428 991 178 00032

Toutes les actualités
départementales,
régionales,
nationales.

Zoom spécial

**Le bois énergie : Des
tensions qui s'expliquent, un
avenir qui se prépare !**

Sommaire p.3

Flash info

Un questionnaire à destination des élus sur les arrêtés municipaux concernant les limitations ou interdictions sur la voirie de compétence communale

Tandis que l'ensemble de la filière forêt-bois bénéficie des investissements réalisés par les collectivités d'AURA pour la création et l'entretien de la voirie, la responsabilité que son exploitation entraîne est souvent sous-évaluée.

L'Union Régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes souhaite, au travers d'une enquête technique, rassembler des données fiables pour mieux identifier les enjeux, faciliter le travail des élus et optimiser le transport des bois ronds.

Ce questionnaire sera valide jusqu'au 31 mars pour nous permettre d'analyser les données récoltées. Au delà de cette date, le questionnaire ne sera plus effectif.

[Lien vers le questionnaire](#)

Arrêtés municipaux concernant les limitations ou interdictions sur la voirie de compétence communale



Réalisé par les **Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes**, ce questionnaire nous permettra de mieux connaître les flux de bois présents sur vos communes, de protéger le patrimoine forestier et d'optimiser les investissements publics liés à l'entretien de la voirie ; à la création ou à la dégradation de l'existant et de défendre vos intérêts.

Celui-ci est construit en deux parties : la première est quantitative et factuelle, elle recense les arrêtés pris sur la commune. La seconde partie plus qualitative, ouvre la réflexion.

Photo : © Communes forestières

Sommaire



Zoom | Le bois énergie : Des tensions qui s'expliquent, un avenir qui se prépare !

Politique | Nouvelle organisation dans le Massif Central

Montagne | Un nouveau porteur de projet pour le débardage par câble

Montagne | Groupe de travail Forêt-Filière bois du massif alpin

Vie associative | Arrivée des nouveaux salariés

ACTUALITÉS RÉGIONALES



Foncier | Précisions sur la procédure d'acquisition d'un bien sans maître

Bois construction | Retour sur les bonifications de la DETR pour les projets en bois local

Urbanisme | Une doctrine éolienne et photovoltaïque pour les COFOR de BFC, Occitanie et de PACA

Formation | Une formation à destination des élus sur le risque incendie

ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES



01

Concours départemental pour la valorisation des bois scolytés
Formations pour le suivi de contrats d'approvisionnement en bois façonné
Bilan de la vente de bois dans l'Ain



74

Inauguration d'une école en bois certifié Bois des Alpes
Bilan de la vente de bois en Haute-Savoie



73

« Vis ta vie de bûcheron » spécial élus sur Coeur de Savoie
Bilan de la vente de bois en Savoie



38

Franc succès pour la première édition des Forestivités
Lancement du dispositif « Un arbre, un habitant en Isère »
Bilan de la vente de bois en Isère



26

Assises de la forêt Drôme/Ardèche : un retour réussi après plusieurs années d'absence
Rencontre avec le Conseil Départemental sur le prochain Plan Départemental Forêt Bois
Bilan de la vente de bois dans la Drôme



07

Assises de la forêt Drôme/Ardèche : un retour réussi après plusieurs années d'absence
Salon des maires de l'Ardèche



63

Retour d'expérience feu de forêt : les Communes forestières entendent jouer leur rôle
Bilan de la vente de bois en Ardèche



15

Retour sur l'Assemblée générale
Visite d'un chantier Bois des Territoires du Massif Central à Maringues
Bilan de la vente de bois dans le Puy-de-Dôme



43

Laveissière reçoit un prix pour sa forêt pédagogique
Charte forestière de territoire : Les élus de Saint-Flour Communauté au travail pour relancer la dynamique
Bilan de la vente de bois dans le Cantal



03

Participation des Communes forestières à la fête du bois de Mézenc-Loire-Meygal
Bilan de la vente de bois dans la Haute-Loire

Fin des formations dans l'Allier
Bilan de la vente de bois dans l'Allier



Agenda

Retrouvez toutes nos actions sur l'agenda de notre site !

Abonnez-vous !

Restons connectés, communiquons ensemble sur les réseaux.



@CoforAURA

Le bois énergie : Des tensions qui s'expliquent, un avenir qui se prépare !

Augmentation des prix et manque de stock

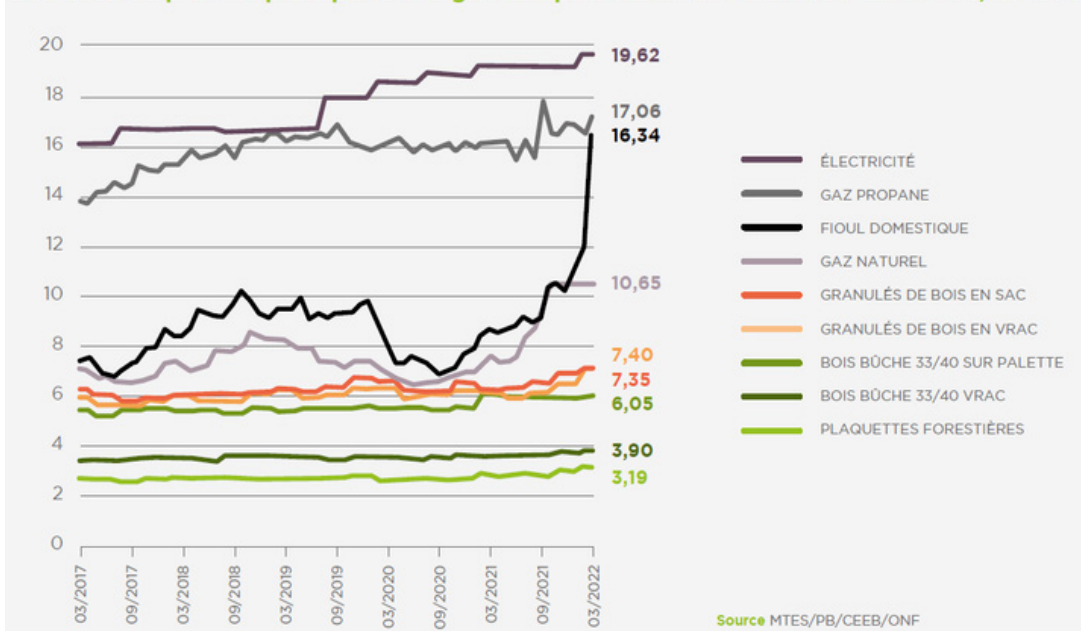
Le bois énergie est en tension depuis la saison de chauffe 2021-2022. Cela concerne la plaquette forestière comme le granulé. Les raisons de ces tensions sont diverses.

Les prix de vente étaient très bas depuis 2019. Ils étaient proches des prix de revient et les marges des entreprises étant très faibles, si bien que les producteurs de granulé comme de plaquettes forestières n'avaient pas les marges nécessaires pour permettre de constituer des stocks convenables. Seuls les producteurs de bois bûche avaient pu constituer des stocks suffisants. L'augmentation des prix des carburants, puis l'été 2021 très pluvieux n'a pas arrangé le contexte. L'impossibilité d'accès à certains chantiers a engendré des retards de coupes qui a impacté encore un peu plus l'état des stocks.

Une fois ce contexte historique établi, l'hiver 2021-2022 s'avère relativement froid. Les consommations augmentent. La montée des prix du pétrole accentuent le report des consommateurs sur le bois lorsqu'ils le peuvent. La guerre en Ukraine, au-delà de provoquer une raréfaction du gaz, oblige les pays de l'Est, qui importaient avant la guerre environ 2 millions de tonnes de granulé à la Russie, à acheter le granulé aux pays de l'Europe de l'Ouest.

A tous ces arguments, il est important de rajouter la forte augmentation de l'installation en Rhône-Alpes, de chaudières biomasse qui représente +119% et +22% d'installation de poêle et insert à bois bûche, et +42% d'installation de poêle à granulé. Tous ces arguments expliquent la très forte augmentation en 2021-2022 à la fois de bois bûche, bois déchiqueté et granulé.

Evolution du prix des principales énergies aux particuliers en centimes d'Euros TTC/kWh PCI



Graphique : © Flamme verte

Cette très forte demande couplée à des stocks bas a provoqué cette tension sur la ressource. C'est avec cet historique que la saison 2022-2023 se prépare. Les prix du granulé à plus que doublé par rapport à 2020, **la plaquette forestière a vu son prix augmenter de +20% et le bois bûche augmente aussi**. Une grande part des augmentations proviennent de la hausse des carburants, c'est le cas pour le bois déchiqueté.

Concernant le pellet, les usines ont été obligées de faire face à une très forte hausse des charges concernant l'énergie notamment électrique, cela à été répercuté sur le prix de vente du granulé. Les problèmes de stock du début d'année 2022 a aussi provoqué des peurs et beaucoup de clients ont cherché à acheter très tôt leurs pellets pour le stocker et ainsi s'assurer qu'ils n'en manqueront pas et qu'ils ne le paieront pas trop cher. Ces changements de pratique ont été très préjudiciables aux prix de vente. Le granulé est produit en continu toute l'année alors que sa consommation est saisonnière. Les unités de granulation n'ont des possibilités de stockage que très limité. La demande étant ponctuellement très forte et non prévisible, les producteurs n'ont pas pu répondre et il a fallu importer du granulé a des prix très élevés.

Plusieurs producteurs sont en train d'investir dans des plateformes couvertes et des silos afin de pouvoir stocker des sacs et du vrac de granulé et pouvoir dans le futur répondre de manière plus aisée a de tels pics de demande.



Concernant la plaquette forestière, les producteurs ont tenté de se reconstituer des stocks importants.

Les problèmes de trésorerie et d'acceptabilité de l'augmentation des prix de vente de la plaquette, mais aussi les retards pris dans le travail à réaliser, expliquent une situation qui reste encore fragile. En fonction de la dureté de l'hiver, il pourrait y avoir encore quelques tensions.

Les augmentations restent bien inférieures à celles des énergies fossiles et électriques, cela ne remet donc aucunement en cause son développement. Il est important de noter qu'il n'y a pas de problème de ressource forestière, elle est largement suffisante. Il y a un manque de bois transformé et préparé dû a des problèmes de trésorerie, de prix de vente, de logistique et de contexte géopolitique mais aucun problème de ressource forestière.

Photo : © Communes forestières

Ces tensions montrent bien que la filière reste fragile. Il est donc important de continuer à la consolider puisque tout un pan important de la politique de transition écologique et énergétique repose dessus.

Il est nécessaire d'accepter un prix de vente du bois énergie qui permette les marges nécessaires à la création de stock, à la consolidation des outils de production et à l'exploitation de zone actuellement hors marché.

Actualités régionales



Foncier | Précisions sur la procédure d'acquisition d'un bien sans maître



Photo : © Communes forestières

Comme l'annonçait l'article «*Changement de la définition d'un bien sans maître*» publié sur notre site le 31 mars dernier, la Loi 3DS du 21 février 2022 a modifié la définition des biens sans maître et les procédures permettant de les acquérir.

Un point restait à préciser, à savoir l'ajout de la possibilité pour l'administration fiscale de transmettre au maire ou au président d'EPCI, à sa demande, les informations nécessaires à la mise en oeuvre de la procédure pour les biens présumés sans maître. **Cette dérogation au secret fiscal permet de savoir si la taxe foncière a été ou non acquittée et dans l'affirmative, si elle a été acquittée par un tiers.**

Il s'agit d'une vérification essentielle dans l'enquête préalable pour vérifier la vacance du bien et identifier d'éventuels propriétaires. Elle doit notamment servir à la commission communale des impôts directs pour donner un avis favorable au lancement de la procédure.

Comme l'a présenté le Ministère auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, dans sa réponse à une question au Gouvernement (JO Sénat du 06/10/2022), une circulaire détaillant les modalités pratiques de mise en oeuvre a été adressée à l'ensemble des services de la DGFIP, et une information à destination des collectivités locales figure à l'adresse suivante : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/procedure-dacquisition-des-biens-presumes-sans-maitre>

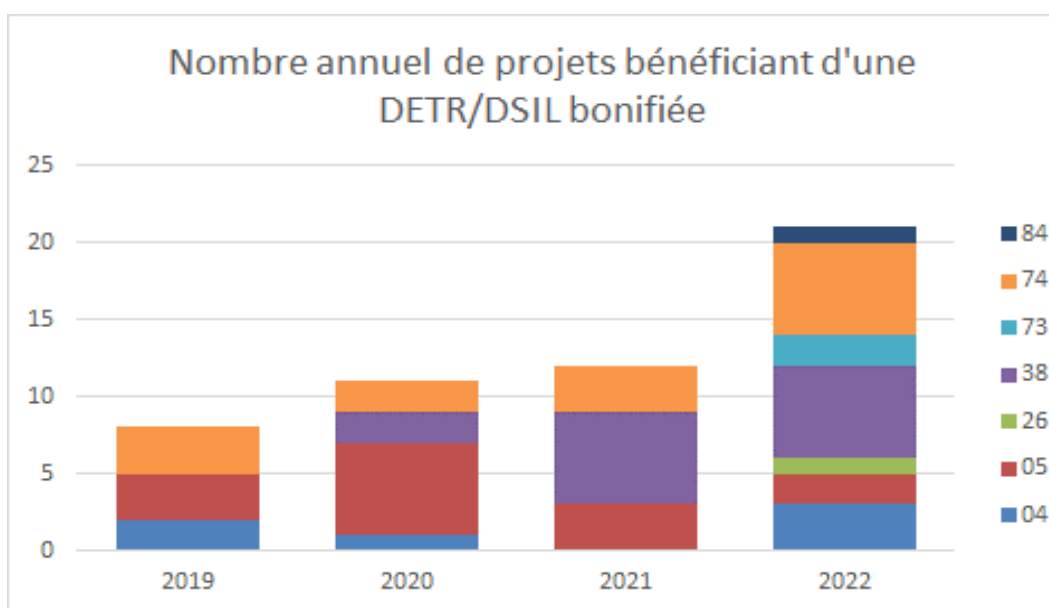
Vous y trouverez notamment un formulaire très simple, permettant la demande de renseignements.

Le réseau des *Associations de Communes forestières* sont par ailleurs à votre disposition pour mener à bien toutes démarches concernant les biens sans maître. Nous avons entre autres développé un logiciel permettant de lister rapidement toutes les propriétés dont les données cadastrales laissent supposer l'absence de maître sur un territoire donné (commune ou EPCI).

Bois construction | Retour sur les bonifications de la DETR pour les projets en bois local certifié Bois des Alpes et/ou Bois des Territoires du Massif Central.

Depuis 2021, toutes les préfectures alpines et trois autres départements de la Région ont acté et proposé des bonifications en faveur du bois local certifié Bois des Alpes, Bois des Territoires du Massif Central ou équivalent.

Sur la partie Alpes, le dispositif, expérimenté sur la majorité des départements alpins (PACA et AURA) représente 51 projets bonifiés et 1,9 M€ de bonification accordée au total depuis 2019. Ce dispositif est donc un véritable levier pour les collectivités dans la conception et la construction de projet vertueux. Cela permet aussi l'augmentation de la mobilisation de bois issus des forêts locales. Cela permet également de valoriser les savoir faire et les entreprises locales.



En région AuRA, en 2022, ce sont 15 projets bonifiés sur les départements.

Malgré le contexte particulier de l'épidémie du Covid, le nombre de projets sollicitant une bonification de la DETR a augmenté en 2022. Le contexte politique, économique, climatique et règlementaire a incité les collectivités à investir les questions de l'origine des bois, de la compétitivité des produits locaux, et de la nécessité de changer de paradigme. Ainsi, les projets demandant une bonification bois local certifié ont été plus nombreux cette année. La somme des bonifications accordées sur la région représente plus de 400 000€ pour la seule année 2022.

Pour les années à venir, nous travaillons avec les politiques pour le maintien de ces aides et pour l'émergence de ce dispositif sur les départements de la Région encore non couverts.

La session 2023 est en cours sur plusieurs départements.

N'hésitez pas à revenir vers nous si vous souhaitez déposer un dossier pour un projet mettant en œuvre du bois. Nous pourrions vous accompagner et vous aider à valoriser votre projet !

Urbanisme | Photovoltaïque / éolien : Les élus des Communes forestières ont tranchés !

Le développement des énergies renouvelables occupe une place importante dans la stratégie du président réélu. Ainsi l'Etat encourage le développement des énergies renouvelables pour limiter le recours aux énergies fossiles. La programmation pluriannuelle de l'énergie fixe un objectif de doubler la puissance installée pour l'éolien terrestre entre 2018 et 2028 et le SRADDET-AURA fixe un objectif de +54% d'ici 2050 en mettant l'accent plutôt sur la méthanisation, le bois et l'énergie solaire.

Des mesures d'allègement des conditions préalables et du principe de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ont été actées et le débat au sujet de la mise en œuvre de ce plan est déjà sérieusement engagé. Afin de ne pas opposer les stratégies et favoriser des échanges constructifs, les COFOR AURA s'intéressent aux travaux des Unions Régionales des Associations des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté, Occitanie et de Provence Alpes Côte d'Azur qui ont préparé des éléments de cadrage pour conseiller les communes et construire un avis sur les projets qui pourra être décliné au cas par cas.

Le conseil d'administration de l'Union Régionale des Associations des Communes forestières AURA a décidé d'enclencher la même réflexion. La question a également été à l'ODJ d'un des derniers bureaux de la Fédération nationale.

Il faut savoir que les communes sont de plus en plus démarchées par des porteurs de projets éoliens et/ou photovoltaïques et certaines y voient souvent l'opportunité de financer des projets locaux à partir des revenus locatifs que ces projets génèrent. Dans un contexte de réduction drastique des dotations territoriales et de baisse des revenus forestiers il est bien souvent nécessaire de se poser la question.

En effet, les communes forestières dépendent des recettes forestières pour équilibrer leur budget et améliorer leur capacité de réinvestissement. Ainsi le développement d'un parc éolien en forêt peut être une alternative concrète pour les communes qui souhaitent s'assurer des revenus pérennes pour financer le renouvellement de leur forêt en temps de crise ou leur politique énergétique notamment. Rappelons que la gestion durable des forêts suppose un regain d'investissement forestier et sylvicole, notamment pour l'adaptation au changement climatique, qui appelle à des moyens d'investissement conséquents.



Photo : © Communes forestières

Les associations départementales des COFOR sont membres des CDPENAF où elles disposent d'une voix délibérative, par ce biais elles sont tout à fait légitimes à émettre un avis sur ces projets d'infrastructure qui sont à l'ordre du jour. C'est dans cet esprit d'accompagnement et de pédagogie que les élus de PACA et de BFC et Occitanie ont édictés quelques principes à destination de leurs adhérents :

La place des projets éoliens et PV devront avoir lieu avant tout sur les surfaces déjà artificialisées et anthropisées. L'identification des terrains propices à de telles installations devra être envisagée et planifiée à l'échelle territoriale, notamment dans les SCOT, afin que ces projets soient conformes aux orientations politiques du territoires lorsqu'elles existent. Les solutions légères, impactant faiblement le milieu et étant facilement réversible devront être privilégiées. Les recettes générées par la production d'électricité devront contribuer au financement des politiques de maîtrise de l'énergie et d'investissement forestier, à savoir : la gestion forestière afin d'améliorer la qualité des peuplements contigus ; la réhabilitation thermique des bâtiments en vue d'une maîtrise énergétique, en faisant appel préférentiellement à du bois local dans la structure et les modes de chauffage. Les projets situés en zones forestières devront, pour se faire, être prioritairement situés sur des terrains communaux, déjà aménagés, afin de garantir ce réinvestissement par les collectivités porteuses de politiques d'intérêt général. Enfin, la bonne insertion paysagère du projet dans son environnement proche et éloigné devra être justifiée.

En priorisant les lieux susceptibles d'être aménagés, en cherchant à orienter les bénéfices en faveur de projets d'intérêt général et en replaçant la démarche dans une réflexion territoriale globale, les éléments de doctrine de nos voisins ont pour objectif de dépassionner des débats et d'accompagner la mise en œuvre de politiques climatiques ambitieuses à l'heure du regain d'intérêt de la société civile pour les politiques de souveraineté énergétique



Photo : Association Canopée- Forêts Vivantes

Formation | Une formation à destination des élus sur le risque incendie

Le risque incendie est un enjeu grandissant au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et encore plus depuis l'été 2022 et les différents incendies qui se sont produits partout en France.

C'est pourquoi, l'Union Régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes s'est positionné sur le sujet.

L'association pilote avec la **Direction Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)** un sous-groupe de travail sur le risque incendie et s'est positionné en tant qu'acteur de la formation des élus à ce sujet.

L'association co-construit avec les différents acteurs de la filière *3 modules de formations qui seront dispensés à partir de fin 2022 jusqu'en 2024.*

Ces modules permettront une montée en compétence des élus sur la thématique du risque incendie et toucheront tous les départements.

Cette formation sera composée de trois principaux modules :

- Le premier module vise à **sensibiliser les départements encore peu ou non touchés par ce risque** en exposant le contexte et les différents chiffres, tout en donnant des clés d'actions.
- Le second module est un module **sur le rôle de l' élu face au risque incendie et comment lutter contre ce risque grâce aux documents d'urbanismes** notamment.
- Enfin, le troisième module, dispensé sur l'Ardèche, la Drôme, la Savoie, l'Isère et la Haute-Loire sera **axé sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) et que faire en cas de crise sur son territoire.**

Vous pourrez retrouver toutes les dates des différentes formations et vous inscrire sur notre [site internet](#).



Photo : © Communes forestières

Politique | Nouvelle organisation dans le Massif Central

L'association des *Communes forestières du Massif Central* évolue. En effet, suite au départ de la chargée de mission en poste vers l'association *Bois des Territoires du Massif Central*, une nouvelle organisation se met en place. Autour d'un bureau motivé, présidé par **Michel Clémensat** (maire de Chassignolles en Haute Loire), ce seront maintenant non pas un, mais deux chargés de mission qui porteront les projets des Communes forestières sur le massif.



Photo : © Communes forestières

En effet, les missions seront partagées entre **Cécile Sanspeur** (de l'Union Régionale Occitanie) et **Cyprien Levallois** (de l'Union régionale Auvergne Rhône Alpes).

Au programme, confortement de la dynamique politique autour du *Groupe Forêt du Comité de Massif*, travaux sur le foncier, les paiements pour services environnementaux, la poursuite de la collaboration avec la marque BTMC, les risques naturels et l'organisation de l'association.

Montagne | Un nouveau porteur de projet pour le débardage par câble

Dans la suite de la *Communauté d'Agglomération Arlysère*, un second territoire a décidé de s'atteler à la dynamisation du travail forestier par câble.

En effet, le **Parc Naturel Régional de la Chartreuse** a répondu à l'appel à projets « *Elaboration et animation d'une stratégie territoriale pluriannuelle de développement des infrastructures de débardage par câble forestier* ».

Cet appel à projets vise à pérenniser le travail des câblistes en développant les marchés, les organisant dans le temps et à l'échelle d'un territoire, pour apporter plus de certitudes aux entreprises pratiquant ce type de débardage.

Le débardage par câble permet en effet d'avoir un faible impact sur les sols, une utilisation moins importante des pistes forestières, ainsi qu'un accès privilégié à des zones sous-exploitées.

Dans ce contexte, le **PNR Chartreuse** va d'abord mener une phase d'étude à travers un état des lieux de son territoire (afin de déterminer des projets potentiels), puis soutenir et pousser à l'émergence de projets, sur une durée de 3 ans. Ce travail s'inscrit dans une volonté plus large de développement de la filière bois en Chartreuse, et permettra de diversifier les solutions d'exploitations respectueuses de paysages et de l'environnement dans ces splendides montagnes.



Photo : © Communes forestières

Montagne | Groupe de travail Forêt-Filière bois du massif alpin

Le 13 octobre dernier se tenait le Groupe Forêt-Filière bois du *Comité de Massif des Alpes*.

A cette occasion, le **Réseau Alpin de la Forêt de montagne** s'est réuni à Montmélián, afin d'échanger sur les actualités et les projets qui concernent la forêt et la filière bois dans les Alpes.

Accueillis par le département de la Savoie et son Vice-président délégué en charge de l'agriculture, l'alimentation, la forêt et l'eau, **M. Gilbert GUIGNE**, les membres du groupe de travail ont abordés le sujet des nouveaux outils de communication du réseau après un tour d'actualités des différents partenaires.

Les outils actuels étant vieillissants, une remise au goût du jour de la plaquette de présentation des aides et de la stratégie alpine concernant la forêt a été modernisée, afin de mettre en avant les aides disponibles pour les entreprises ou les collectivités et de faire connaître le travail du réseau alpin. Le site internet a lui été revu entièrement, pour être plus agréable et simple à utiliser et ainsi jouer son rôle de vitrine des travaux du groupe et de ses membres.

Le **Parc Naturel Régional de la Chartreuse** et la **Communauté de communes Vallée de l'Ubaye-Serre Ponçon** ont ensuite présentés leurs projets afin de développer et de dynamiser les coupes à câble sur leurs territoires respectifs.

Le groupe s'est ensuite penché sur les dossiers liés aux demandes de financement FEDER, qui concernaient 3 entreprises locales, afin de permettre une structuration de la filière et un développement de l'offre de *Bois des Alpes* pour les constructions locales.

Après un repas convivial et un concert de cor des Alpes, le groupe a poursuivi ses travaux avec un bilan des bonifications **DETR (Dotation pour l'Équipement des Territoires Ruraux)** et **DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)** mises en place dans les différents départements des Alpes françaises.

Le bilan est globalement positif, et le fait que toutes les préfectures jouent le jeu est important pour la filière et le développement du bois local certifié.

La journée s'est terminée par la visite de l'entreprise *Savoie Lamellé*, filiale du *Groupe Sabaudia*, en cours de certification **Bois des Alpes**, et qui prévoit de produire jusqu'à 3 000m³ de lamellé-collé certifié Bois des Alpes par an au terme de son projet.



Photos : © Communes forestières



Vie associative | L'arrivée de nos nouveaux salariés



Originaire du département de la Haute-Loire, j'ai suivi des études de géographie à Clermont Ferrand, conclues par un master en « Aménagement du territoire et Développement local ». J'ai ensuite eu la chance de travailler au sein du parc National de la Vanoise.

C'est à la suite de cette expérience que je viens d'être recruté en tant que chargé de mission des forêts de montagne. Parmi mes missions, je devrais notamment coordonner et dynamiser le travail politique relevant des sujets forêt dans les Comités de Massifs des Alpes et du Massif central, travailler à développer le bois local à travers les marques Bois des Alpes et Bois des Territoires du Massif Central, et faire le lien entre les porteurs de projets et les financements disponibles afin d'accompagner et de structurer le réseau alpin de la forêt, ainsi que celui du Massif Central.

Ses coordonnées professionnelles :

cyprien.levallouis@communesforestieres.org

j'ai travaillé une vingtaine d'années dans le domaine social et médico-social à des postes divers, dont cheffe de projet, auditrice interne, téléconseillère, chargée de communication, acheteuse (marchés publics), assistante et attachée de direction, manager, responsable partenariats...

En 2020, j'ai décidé de me reconverter dans le domaine de l'environnement et de la protection de la nature, en entamant un BTS GPN obtenu cette année. Dans ce cadre, j'ai été en stage sur 8 mois en 2021 au sein de l'ONF en Isère et participé à des actions variées comme la réalisation d'actions de communication autour du label Forêt d'Exception Grande Chartreuse, des suivis naturalistes et un appui à la conception d'activités et contes pédagogiques.

Au sein de l'Association des Communes forestières, et ce jusqu'en avril 2024, je suis l'interlocutrice des communes propriétaires de forêts souhaitant mettre en place des projets de plantation et/ou régénération naturelle dans le cadre du dispositif Un arbre un habitant financé par le Département de l'Isère. Ce programme permet aux communes de bénéficier de subventions pour ces projets (jusqu'à 80% du montant engagé pour la plantation et les deux premières années d'entretien suivant celle-ci). Ma mission consiste à faire connaître le dispositif aux communes iséroises, à les sensibiliser via la mise en place de formations à l'intérêt de diversifier les forêts pour maintenir l'ensemble de leur fonctionnalités, et à leur proposer un appui dans la participation citoyenne à ces projets.

Ses coordonnées professionnelles : **stephanie.cuttat@communesforestieres.org**



Actualités départementales



Concours départemental pour la valorisation des bois scolytés

Les Assises de la filière forêt-bois organisées par le Conseil Départemental en 2021 et 2022 ont permis d'engager un travail de fond sur les attentes des acteurs de la filière et de renouer avec les enjeux contemporains.

[Lire la suite](#)

Formations pour le suivi de contrats d'approvisionnement en bois façonné

Le 13 septembre 2022 se tenait à Nantua une session technique de formation pour le suivi des contrats d'approvisionnement en bois façonnés

[Lire la suite](#)

Bilan de la vente de bois dans l'Ain

Le 4 Octobre se tenaient à l'Espace André Malraux de Nantua les ventes de bois sur pied issu des forêts publiques du département de l'Ain.

[Lire la suite](#)



Franc succès pour la première édition des Forestivités

Notre première édition du festival Les Forestivités, coorganisé avec Fibois, s'est tenue entre le 22 octobre et le 6 novembre, dans toute l'Isère.

[Lire la suite](#)

Lancement du dispositif « Un arbre, un habitant en Isère »

Nous l'avions annoncé lors de notre AG en juin, le Département de l'Isère met en place son programme « 1 arbre, 1 habitant », visant à venir en soutien au monde forestier pour garantir l'avenir de nos forêts, notamment face au changement climatique.

[Lire la suite](#)

Bilan de la vente de bois en Isère

Les ventes publiques d'automne 2022 se sont plutôt bien déroulées pour les forêts communales iséroises.

[Lire la suite](#)



Inauguration d'une école en bois certifié Bois des Alpes

Samedi 3 septembre, la commune de Nangy a procédé à l'inauguration de sa nouvelle école construite en bois local.

[Lire la suite](#)

Bilan de la vente de bois en Haute-Savoie

Les ventes publiques de bois sur pied sont rythmées en deux grands événements chaque année. L'un se déroule au printemps, l'autre en automne. Cette année les ventes de bois sur pied d'automne se sont déroulées et conclues le 20 septembre, de façon dématérialisée, à savoir sur la plateforme en ligne de l'ONF.

[Lire la suite](#)



« Vis ta vie de bûcheron » spécial élus sur Coeur de Savoie

Le territoire de Coeur de Savoie avec le Pôle Excellence Bois des pays de Savoie et en partenariat avec l'association des Communes forestières ont proposé jeudi 27 octobre, aux élus et prestataires des sports et du tourisme de pleine nature, une animation « vis ma vie de bûcheron » en forêt communale d'Arvillard afin de sensibiliser à la gestion forestière.

[Lire la suite](#)

Bilan de la vente de bois en Savoie

La vente publique de bois de l'automne 2022 a été organisée en ligne le 20 septembre dernier. Du fait d'un volume au catalogue de printemps en hausse de 58% par rapport à celui du printemps 2021, ce catalogue contenait un volume légèrement inférieur à celui de l'automne 2021.

[Lire la suite](#)



Assises de la forêt et du bois Drôme/ Ardèche : un retour réussi après plusieurs années d'absence

L'adaptation au changement climatique était au centre des débats de ces cinquièmes assises Drôme Ardèche de la forêt et du bois.

[Lire la suite](#)

Rencontre avec le Conseil Départemental sur le prochain Plan Départemental Forêt Bois

Le plan départemental Forêt Bois de la Drôme initié en 2018 s'achève au 31 Décembre 2022. Il permet d'accompagner les collectivités en ingénierie sur différentes thématiques.

[Lire la suite](#)

Bilan de la vente de bois dans la Drôme

Le 07 Septembre 2022 a eu lieu la vente de bois du département de la Drôme. Sur les 22 lots proposés à la vente, 15 ont trouvés preneur, soit un taux d'invendus de 31%.

[Lire la suite](#)



Assises de la forêt et du bois Drôme/ Ardèche : un retour réussi après plusieurs années d'absence

L'adaptation au changement climatique était au centre des débats de ces cinquièmes assises Drôme Ardèche de la forêt et du bois.

[Lire la suite](#)

Salon des maires de l'Ardèche

Chaque année, c'est un événement pour les maires ardéchois et les Communes forestières ne manquent pas d'assurer une présence fidèle, au service des communes et de leurs partenaires.

[Lire la suite](#)

Retour d'expérience feux de forêt : les Communes forestières entendent jouer tout leur rôle.

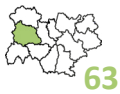
Les ardéchois et leurs élus ont été marqués par les feux de forêts de cet été 2022.

[Lire la suite](#)

Bilan de la vente de bois en Ardèche

Chaque automne et chaque printemps ont lieu les ventes de bois « en bloc et sur pied » des forêts publiques.

[Lire la suite](#)



63

Retour sur l'Assemblée générale

L'Assemblée générale de l'Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme a eu lieu le 25 juin 2022, à Lempdes, sous la présidence de Dominique JARLIER.

[Lire la suite](#)

Visite d'un chantier Bois des Territoires du Massif Central à Maringues

L'après-midi du 8 novembre s'est déroulé une visite de chantier autour de la construction d'une école en bois local certifié à Maringues.

[Lire la suite](#)

Bilan de la vente de bois dans le Puy-de-Dôme

L'ONF est chargé de vendre les bois issus des forêts pour lesquelles il assure la gestion, dont les forêts communales et sectionales. Parmi d'autres modes de vente, plusieurs ventes publiques sont organisées chaque année.

[Lire la suite](#)



03

Bilan des formations dans l'Allier

Cette année, l'Association des Communes forestières de l'Allier a réalisé trois formations réparties dans l'ensemble du département.

Ces formations ont permis de réunir plus d'une vingtaine d'élus pour en apprendre davantage sur le changement climatique.

[Lire la suite](#)

Bilan de la vente de bois dans l'Allier

Le 18 novembre dernier s'est déroulée la vente d'automne du département de l'Allier et de la région Centre, à Cérilly près de Tronçais.

[Lire la suite](#)



15

Laveissière reçoit un prix pour sa forêt pédagogique

C'est le 11 octobre 2021 que la parcelle de forêt pédagogique a accueilli pour la première fois les enfants de l'école Marguerite Teillard-Chambon. Depuis, les élèves ont pu retourner plusieurs fois sur le terrain et en mairie, pour découvrir la nature, les métiers de la filière ou encore le rôle des élus sur la gestion des forêts.

[Lire la suite](#)

Bilan de la vente de bois dans le Cantal

La dernière vente publique de bois d'automne pour l'agence Montagnes d'Auvergne, comprenant les départements du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme s'est déroulé le 22 septembre, dans une configuration en partie dématérialisée et une partie en salle au lycée agricole Brioude-Bonnefont.

[Lire la suite](#)



43

Participation des Communes forestières à la fête du bois de Mézenc-Loire-Meygal

Le samedi 15 octobre à l'Espace Scénique du Vourzet de Lantriac s'est tenue la fête du bois, occasion d'organiser une table ronde avec les principaux acteurs des espaces forestiers locaux.

[Lire la suite](#)

Bilan de la vente de bois dans la Haute-Loire

La dernière vente publique de bois d'automne pour l'agence Montagnes d'Auvergne, comprenant les départements du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme s'est déroulé le 22 septembre, dans une configuration en partie dématérialisée et une partie en salle au lycée agricole Brioude-Bonnefont.

[Lire la suite](#)

Les publications de la Fédération



Documents **disponibles en ligne** et aussi dans vos boîtes mails.

À LA UNE DE LA FÉDÉRATION

Cliquez sur chaque article pour accéder directement au site de la Fédération.

Téléchargez l'application « Guide de l'élu forestier »



[Élus, avez-vous pensé au bois de vos territoires pour vos projets de construction, rénovation et aménagement ?](#)

Les Communes forestières forment et accompagnent les élus pour faciliter l'intégration de bois local dans les projets de marchés publics.

[Rapport d'activité 2021](#)

L'année 2021 aura été ponctuée par des travaux intenses dans lesquels les élus ont révélé toute leur ténacité et leur implication. Grâce à la mobilisation de toutes les communes, d'associations d'élus qui nous sont proches, de parlementaires, nous avons pu, une fois de plus, faire changer d'avis le gouvernement et annuler une mesure incompréhensible pour laquelle l'Etat demandait une contribution supplémentaire de près de 30 millions d'euros aux Communes forestières pour équilibrer le budget de l'ONF.

[Le Portail des Collectivités : Un nouveau service en ligne pour les élus](#)

Les élus des Communes forestières et l'ONF doivent échanger régulièrement pour mettre en oeuvre une gestion durable de leurs forêts. De multiples décisions sont prises, de nombreuses actions sont réalisées : choix d'aménagement, de programmes de coupes, de travaux etc, qui se déclinent sous forme de données et documents. Les associations départementales et les Unions Régionales des Communes forestières forment et accompagnent au quotidien les élus sur ces thématiques.

[Contrat Etat-ONF 2021-2025](#)

L'Etat a signé un contrat avec l'Office national des forêts (ONF) pour la période 2021-2025, le 22 avril 2022. Celui-ci s'inscrit au regard des défis que rencontre la forêt face au changement climatique et du potentiel qu'elle représente par la valorisation des matériaux bois dans l'atténuation du changement climatique.

[L'observatoire du Foncier forestier](#)

Les Communes forestières développent depuis 3 ans un observatoire du foncier, maintenant opérationnel sur 5 régions et en cours d'installation sur 2 autres. Sur la base des données cadastrales et fiscales (notamment données MAJIC) il permet une analyse complète du foncier forestier et des parcelles forestières abandonnées (biens vacants ou sans maître, ou biens non délimités) grâce au croisement avec les données de couverture forestière de l'IGN.

Nous contacter



Union Régionale des Associations des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes
 256 rue de la République
 73000 CHAMBÉRY
 04 79 60 49 05

Alain Meunier - *Président*
Jessica Masson - *Directrice*
 06 27 24 94 59 | jessica.masson@communesforestieres.org
 Retrouvez tous les membres de l'équipe sur la page "Qui sommes-nous" de notre site internet



Ain
 VisioBois
 271 route de l'Alagnier
 01110 CORMARANCHE-EN-BUGEY

Patrick Chaize - *Président*
Bastien Brunet - *Référent régional biodiversité et chargé de mission de l'Ain*
 06 65 24 69 16 | bastien.brunet@communesforestieres.org



Haute-Savoie
 715 route de Saint Félix
 ZAE Rumilly Sud
 74 150 RUMILLY

Loic Hervé - *Président*
Amaury Bain - *Chargée de mission de la Haute-Savoie*
 06 61 93 73 49 | amaury.bain@communesforestieres.org



Savoie
 256, rue de la République
 73000 CHAMBÉRY

Georges Communal - *Président*
Lucile Buisson - *Chargée de mission de la Savoie*
 06 22 92 06 50 | lucile.buisson@communesforestieres.org



Isère
 1 Place Pasteur
 38000 GRENOBLE

Guy Charron - *Président*
Valentin Berlioux - *Chargé de mission de l'Isère*
 07 67 40 30 20 | isere@communesforestieres.org



Ardèche
 10 place Olivier de Serres
 07200 AUBENAS

Alain Féougier - *Président*
Mathieu Soares - *Chargé de mission de l'Ardèche*
 06 08 01 06 74 | mathieu.soares@communesforestieres.org



Drôme
 2 avenue Maurice Faure
 26150 DIE

Eric Belvaux - *Président*
Florian Maliszewski - *Responsable régional formation et chargé de mission Drôme*
 06 46 41 45 18 | florian.maliszewski@communesforestieres.org



Haute-Loire | Puy-de-Dôme | Loire | Allier | Cantal
 Maison de la forêt et du bois
 10 allée des eaux et forêts
 63370 LEMPDES

Dominique Jarlier - *Président*
Guillaume David - *Référent régional foncier et chargé de mission Puy-de-Dôme*
 06 10 78 76 55 | guillaume.david@communesforestieres.org
Jacques Terracol - *Président des Communes forestières de l'Allier*
Mélanie Decherf - *Chargée de mission de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme*
 06 59 21 26 63 | melanie.decherf@communesforestieres.org
Michel Clémensat - *Président des Communes forestières de Haute-Loire*
Jean-Marc Boudou - *Président des Communes forestières du Cantal*
Jérémie Trubert - *Référent régional équilibre sylvo-cynégétique et chargé de mission du Cantal et de Haute-Loire*
 06 65 20 07 25 | jeremie.trubert@communesforestieres.org

